

prime. Dans ces provinces, les non-salariés sont également tenus, comme condition de leur participation, de payer la prime directement. Dans quelques autres provinces, le régime d'hospitalisation est alimenté, en totalité ou en partie, par le produit d'une taxe sur la vente au détail. Se reporter également aux pages 308-311.

Le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec

Le Régime de pensions du Canada, programme de pension obligatoire régi par le gouvernement, a été institué en 1966. En vertu de ce régime, chaque cotisant acquiert le droit à une pension de retraite dont le montant est proportionnel à ses revenus, jusqu'à un certain niveau. Cette indemnité proportionnelle s'ajoutera à la pension de la vieillesse qui est payée sur les recettes fiscales. Ce programme est en vigueur dans tout le Canada, sauf dans la province de Québec, où il est remplacé par un régime analogue, administré par le gouvernement provincial. Les deux régimes prévoient des indemnités au cotisant invalide et aux survivants. On en trouvera une description aux pages 342-345.

Section 3.—Finances fédérales

La sous-section 1 de la présente section renferme des tableaux sur la statistique fédérale établie en conformité, autant que possible, des classements, concepts et définitions retenus pour la statistique provinciale et municipale. Ces tableaux diffèrent de ceux de la sous-section 2 en ce que ces derniers sont puisés directement dans la *Gazette du Canada*. Les rapports détaillés publiés par le Bureau fédéral de la statistique font la conciliation des recettes, des dépenses et de la dette indiquées dans les sous-sections 1 et 2. Les tableaux de la *Gazette du Canada* sont reproduits parce que ces tableaux présentent de l'intérêt et une certaine utilité.

Sous-section 1.—Statistique du B.F.S. sur les finances fédérales

Recettes et dépenses.—Le tableau 4 donne le détail des recettes générales nettes du gouvernement fédéral pour les années terminées le 31 mars 1965 et 1966.

4.—Détail des recettes générales nettes du gouvernement fédéral, années terminées le 31 mars 1965 et 1966

Source	1965	1966 ^a	Source	1965	1966 ^a
(milliers de dollars)			(milliers de dollars)		
Recettes fiscales			Privileges, licences et permis		
Impôt sur le revenu			Ressources naturelles	5,601	12,115
Sociétés ¹	1,669,065	1,758,870	Autres	22,382	26,507
Particuliers ¹	2,535,182	2,637,356	Ventes et services non institutionnels		
Taxes retenues				109,967	108,215
Intérêts, etc., allant à l'étranger	113,718	170,019	Amendes et peines	1,984	2,741
Taxe de vente générale	1,587,761	1,917,215	Profits du Fonds du change	19,639	63,001
Droits d'accise et taxes spéciales d'accise			Recettes provenant des entreprises publiques		
Boissons alcooliques	239,179	264,097		139,445	156,541
Tabac	394,627	424,236	Monnaies et matières	15,032	16,655
Autres	45,437	52,076	Service postal	263,758	276,050
Droits de douane	622,102	685,519	Autres recettes	14,539	14,993
Impôts sur les biens transmis par décès	88,626	108,353	Recettes non imputables sur le revenu et excédentaires		
Autres	140	161		21,900	21,260
Total, recettes fiscales	7,325,837	8,017,902	Total, recettes générales nettes	7,940,034	8,715,980

¹ Y compris les impôts crédités à la sécurité de la vieillesse.

Le tableau 5 donne le détail des paiements du gouvernement fédéral aux provinces, aux territoires et aux municipalités au cours de l'année terminée le 31 mars 1966, et le tableau 6 présente la ventilation des dépenses selon la fonction pour les années closes le 31 mars 1965 et 1966.